



**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**La Motte-en-Bauges**  
**Séance publique du vendredi 17 Février 2017 – 20h00**

-----

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Motte-en-Bauges, convoqués le 11 février 2017 conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, Salle des mariages.

Etaient présents : G. Garnier, C. Motta, L. Pavy, D. Regairaz, M. Renoir, S. Ballaz, E. Muffat-es-Jacques, D. Mansot.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : V. Jacquet ayant donné pouvoir à E. Muffat-es-Jacques

Absent excusé : M. Bachet

---

Le Maire ouvre la séance à vingt heures et procède à l'appel nominal des membres du conseil. Sont dénombrés 8 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT est remplie.

**Le quorum est atteint.**

S. BALLAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le Maire donne connaissance de l'ordre du jour :

**1. *Projet d'adressage (dénomination des voies et numérotation des habitations) : présentation des propositions élaborées avec le concours de La Poste et proposition de calendrier de la démarche :***

Lors du conseil municipal du 02 décembre, une information avait été donnée sur l'engagement d'une étude permettant de mettre en place une dénomination des voies et une numérotation des habitations de la commune. Cette étude a été engagée avec l'appui technique du Service National de L'Adresse (SNA) de la Poste.

Le bureau d'études de la Poste a ainsi établi, en concertation avec l'équipe municipale, un projet de dénomination de 32 voies communales et attribution de 353 numéros d'habitations. Ce projet est présenté au conseil municipal par Mme Gasnier (La Poste de Grésy-sur-Aix) pour avis et propositions, afin d'élaborer le projet qui sera présenté prochainement lors d'une réunion publique. M. Renoir rappelle les objectifs du projet : améliorer la qualité du service postal, l'accessibilité, faciliter l'accès des secours et services publics (eau, ERDF), contribuer à la qualité de vie (livraison facilitées, etc.) et meilleur référencement pour les acteurs économiques du territoire. Elle rappelle la méthodologie de l'étude, et présente le planning proposé.

Le Maire invite le conseil municipal à donner son avis sur ces propositions.

Les remarques et suggestions émises par les conseillers sont reportées dans le document intitulé « présentation CM1702 V2 ». Mme Gasnier vérifiera que les propositions de noms de voies émises soient possibles compte tenu d'éventuelles homonymies sur d'autres communes et fera un retour. Le projet sera présenté lors d'une réunion publique prévue le 24 mars prochain. D. Mansot demande s'il sera possible au cours de cette réunion de modifier le projet présenté. M. Renoir confirme et précise que c'est bien l'objectif de cette réunion. La délibération n'interviendra que lors d'un futur conseil (peut être en avril), après cette discussion, après encore quelques vérifications de terrain à faire et après la réunion publique. D. Mansot émet une réserve sur l'utilisation du mot « chemin » dans la dénomination des voies, compte tenu des projets de chemins de randonnées en cours qui garderaient cette dénomination. M. Renoir remet aux conseillers un document recensant les propositions et

suggestions de noms émis par les riverains. 4 suggestions ont été proposées. Elles sont discutées en conseil et avec l'avis technique de Mme Gasnier concernant la faisabilité au vue des règles d'adressage :

- **Reçu le 4/01 par BOUQUET Damien** - nommer la route principale qui traverse le Rocher de la façon suivante : Route 911.

Mme Gasnier confirme que ce libellé n'est pas recommandé, car il est déconseillé d'utiliser des numéros dans les noms de voies, par ailleurs il s'agirait d'un nom utilisé sur plusieurs communes ce qui induit de la confusion ; l'usage est de ne pas utiliser les numéros de départementales. Le conseil préfère la dénomination « route du Rocher ».

- **Reçu le 10/12 par NEYRET Jean Louis** –

« Place de la Mairie : Place « Lucien Neyret »

« Impasse de la Cotelte » selon proposition de La Poste : « Impasse Neyret »

Le conseil municipal est favorable à la proposition de dénommer l'impasse libellée « de la cotelte » sur le cadastre « impasse Neyret » en hommage à l'ancien maire de la Motte. La plaque de rue pourrait mentionner cet hommage et la période concernée.

- **Reçu le 9/02 par FAVIER Anne Marie** –

Proposition de noms de voies :

Philippe CHAULAND, héros de la résistance, fusillé par les allemands à La Motte en Bauges

Ambroise CHAULAND, 1<sup>er</sup> à avoir l'électricité en Bauges grâce à son étang et à l'installation d'une conduite forcée dans la Turbine.

Le conseil municipal est favorable à la proposition de libeller une voie Philippe CHAULAND (celle qui est à proximité du monument consacré).

- **Reçu le 7/12 par DUBOIS Denise, le Rocher** – Il est donné lecture de la réaction de cette habitante, qui n'est pas favorable au projet d'adressage. Le conseil rappelle les enjeux du projet notamment en termes de sécurité et de fiabilité de l'accès aux services de secours, qui paraît un enjeu prioritaire sur des considérations d'esthétique du village, même si elles sont peut-être fondées.

A l'issue des études et de ces présentations, le conseil municipal sera amené à délibérer pour approuver le « tableau de dénomination des voies » et préciser les modalités de mise en œuvre (confection, délivrance et pose de plaques de rues ou d'adresses).

***D. Mansot donne lecture d'une déclaration liminaire dans laquelle il expose ses critiques sur le fonctionnement et les actions de la majorité. M. le Maire rappelle que la seule ligne de conduite de la majorité est d'œuvrer pour le bien et l'intérêt de la commune de La Motte ainsi que pour défendre sa place dans la nouvelle intercommunalité.***

## **2. *Projet d'adressage (dénomination des voies et numérotation des habitations) - Demande de subvention auprès de la Région Rhône Auvergne Rhône Alpes :***

Le Maire propose de solliciter une demande de subvention auprès de la Région pour financer le projet d'adressage. Cette demande de subvention pourrait être sollicitée au titre du « plan en faveur de la ruralité » établi par la Région pour « accompagner les dynamiques de développement des espaces ruraux qui peuvent générer des activités nouvelles, soutenir l'activité économique locale et contribuer ainsi au maintien de l'emploi local. ». Ce plan régional s'adresse aux communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes comptant moins de 2 000 habitants.

Les modalités d'accompagnement pourraient être les suivantes :

- Taux maximum : 40 %
- Montant des dépenses subventionnables : de 3 000 € à 500 000 € HT
- Montant de l'intervention régionale : 200 000 € maximum
- L'aide de la Région est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation thermique ambitieuse des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti ...). L'aide serait donc demandée au titre des services à la population.

Le Maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention pour solliciter une subvention auprès de la Région la plus élevée possible selon les détails suivants :

Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux
Etude : La Poste, définition des noms de voies et numérotations	2 815	Subvention Région	40% Soit 11 272 €
Etude : DELIVRANCE DE DONNEES CADASTRALES DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES DEVIS n° 2017-000109 établi le 31/01/2017 acquisition du fichier des parcelles bâties auprès de la DGFIP	642		
Fourniture plaques de rues et numéros habitation	10 825		
Pose	9 300		
Frais de courriers, diffusion de la communication, remise commentée habitants	900		
Conception, création et réalisation de plan de ville et de commune pour diffusion (site internet, impression)	500		
Impression 500 exemplaires plans de ville sur support papier	200		
Fourniture et pose de deux panneaux "plan de ville" sur un support de type mobilier urbain et sur un mur	3000	Autofinancement de la commune	60% soit 16 910 €
<b>TOTAL</b>	28 182	<b>TOTAL</b>	

D. Mansot souhaite que d'autres financeurs soient approchés pour ne pas trop solliciter la Région, afin de la solliciter sur d'autres projets notamment sur la rénovation thermique.

Mme Gasnier informe le conseil qu'une ligne de subvention est consacrée depuis peu à ce genre de projet au Conseil Départemental

M. Renoir se renseignera et, le cas échéant, une demande de subvention pourra être proposée lors d'un prochain conseil.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- d'approuver la demande de subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes dans le cadre du plan en faveur de la ruralité pour un montant total de dépenses HT de 28 182 €.
- d'approuver le plan de financement
- de solliciter l'autorisation d'engager les dépenses par anticipation.
- d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

### **3. Ecole : modification des horaires des rythmes scolaires et Temps d'Activités Périscolaires à partir de la rentrée 2017 – 2018 :**

Un projet de modification des horaires scolaires et des horaires des temps d'activités périscolaires est proposé, afin d'harmoniser les horaires des élèves maternelles et primaires à compter de la rentrée scolaire 2017-2018. Le projet sera discuté en conseil d'école le 16 février 2017 et présenté au conseil municipal pour avis, en vue d'une saisie du directeur académique (Dasen).

E. Muffat précise que l'origine du décalage d'horaires entre les maternelles et primaires était due à la situation actuelle (pour réduire les croisements dans les couloirs, pour organiser le temps de sieste des maternelles dans la salle de motricité). Dans le nouveau bâtiment, qui disposera de deux entrées séparées, ce décalage n'est plus nécessaire. Par ailleurs, ce décalage génère des contraintes d'organisation pour les parents qui ont des élèves à la fois en maternelle et en primaire (pas les mêmes horaires de début et fin). Une discussion a eu lieu en conseil d'école sur ce sujet afin d'harmoniser les horaires des maternelles et primaires. D'autre part, concernant les TAP des maternelles, E. Muffat précise que parmi les intervenants approchés, la mise en place semble compliquée pour les maternelles. Par ailleurs, les enseignants pensent qu'il n'est pas souhaitable d'organiser des temps de TAP d'1h30 pour les maternelles, compte tenu des temps de concentration

des enfants et afin de leur préserver des temps de repos. Il serait préférable de conserver 45 min de TAP comme dans la situation actuelle. La Commission RPI travaille sur le sujet et le conseil d'école décidera des horaires 2017-2018 lors de sa réunion du 09 mai 2017.

#### **4. Extension de l'Ecole RPI La Motte-Le Châtelard : Avenants travaux**

Il y a lieu d'établir des avenants à certains marchés de travaux (4 lots concernés) pour l'extension de l'école afin de prévoir la création de puits de lumière et d'une porte de liaison entre le bureau des maîtres et le futur bureau de direction, à la demande de l'équipe enseignante.

Les montants de ces 4 avenants représentent un montant total de 3383,31 € HT (4 059.97 € TTC) soit + 0.69 % de la totalité des marchés initiaux (491 526.96 € HT)

- **sur le lot n° 1** « Démolition-VRD Terrassement- Gros œuvre » attribué à l'entreprise Aillon TP ayant pour sous-traitant Pugny BTP : 1508,31 € HT (soit + 1.24 % du marché initial de 121927.55 €) pour dépose d'une fenêtre et démolition de l'allège pour création d'une porte y compris évacuation des gravats, reprise des tableaux et exécution d'un seuil.
- **sur le lot n°2** « Charpente bois-Couverture-Zinguerie-Bardage » attribué à l'entreprise Darvey, 280 € HT (soit + 0.23 % du marché initial de 123378.50 €) pour 1 chevêtre de charpente pour sorties ventilation nécessitant pose sur boîtier.
- **sur le lot n° 3** « Bac acier-Etanchéité-Gardes corps techniques » à l'entreprise Dias Savoie Etanchéité, 1125 € HT (soit + 4.12 % du marché initial de 27261.66 €) pour rajouter un solarspot
- **sur le lot n°4** « menuiseries intérieures/extérieures bois occultation » attribué à l'entreprise Favier menuiserie, 470 € HT (soit + 0.88 % du marché initial de 53177.55 €) pour fourniture d'un bloc-porte (salle des maîtres/direction)

M. le Maire explique qu'il a été bien vérifié que les dépenses supplémentaires exposées sont justifiées et ont été rigoureusement contrôlées et négociées avec les entreprises. Il ne s'agit pas de prix nouveaux mais de quantités supplémentaires par rapport à ce qui était prévu au marché. Le conseil regrette que ces demandes n'aient pas été formulées auparavant ou proposées, mais il convient de faire un bâtiment le plus fonctionnel possible.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver l'avenant proposé pour un montant de 1508,31 € HT au marché de travaux lot 1.
- d'approuver l'avenant proposé pour un montant de 280 € HT au marché de travaux lot 2.
- d'approuver l'avenant proposé pour un montant de 1125 € HT au marché de travaux lot 3
- d'approuver l'avenant proposé pour un montant de 470 Euros HT au marché de travaux lot 4.
- d'autoriser le Maire à signer les 4 avenants

#### **5. Forêt : vente en un seul lot indivisible d'épicéas secs et verts situés sur les parcelles communales A 648-A649-A650 et B1 au Chef-Lieu vers la route des combes :**

S. Ballaz informe le Conseil municipal de la mise en vente par affichage d'épicéas situés au chef-lieu, dans le secteur de la Crétaz (vers route des Combes). La date et heure limite de remise des offres ont été fixées au 8 février 2017 17h00. Deux offres ont été reçues dans les délais : première offre, Scierie Betemps Bois à Bonneville aux prix suivants : épicéas qualité charpente 45€/m3/sur pied, épicéas qualité palette 20€/m3/sur pied. Deuxième offre, Coopérative forestière Coforet à Albertville au prix suivant : 31€/m3/sur pied. Il s'agit d'une coupe de jardinage, où seuls les plus gros bois seront exploités afin de laisser grandir les autres. Le volume approximatif d'exploitation peut être estimé à environ 90 m3, il sera cubé au réel lors de l'abattage.

Le Maire informe que Sébastien Ballaz va faire le recensement des parcelles de forêt communale non soumises au régime forestier, pour évaluer leur entretien et les possibilités de vente de bois à couper, ce qui génère une recette pour la Commune.

L'exploitation se fera pour le 15 avril, et les bois seront sortis sur la place située à côté de l'église.

M. Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ces offres

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- de vendre les épicéas en un seul lot situés sur les parcelles communales A 648-A649-A650 et B1 au Chef-Lieu vers la route des Combes.

- de retenir l'offre de la scierie Betemps Bois, à savoir : épicéas qualité charpente 45€/m3/sur pied, épicéas qualité palette 20€/m3/sur pied.
- de donner pouvoir au Maire pour réaliser cette vente et signer tout document relatif à l'exécution de cette décision

**6. Forêt : Convention autorisation de servitude de passage et d'occupation temporaire pour le projet de la piste forestière – Pouvoir signature à Marion Renoir**

M. le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet de la piste forestière, il y a lieu d'établir des conventions d'autorisation de servitude de passage et d'occupation temporaire sous forme d'acte administratif avec les riverains concernés. Ces conventions étant certifiées par le Maire, la même personne ne peut pas les signer.

M. le Maire propose au conseil municipal de donner pouvoir de signature à la première Adjointe, Marion Renoir, pour signer ces conventions.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- de donner pouvoir de signature des conventions, dans le cadre du projet de piste forestière, à Marion Renoir, première Adjointe.

**7. Débat sur les projets d'investissements 2017 pour préparation du budget primitif 2017 :**

M. le Maire présente un tableau des investissements 2017 nécessaires identifiés depuis le début du mandat, conformément aux investissements pluriannuels présentés en 2015 et 2016, avec les mises à jour. Les montants des investissements ont été précisés compte tenu des études menées en 2016 et des avancements de travaux déjà engagés (école, cimetière, travaux réseaux La Frénière/Sur le Mollard etc).

Il est précisé que la faisabilité de la totalité du programme est toujours en cours d'évaluation par la DGFIP dans le cadre d'une étude prospective financière demandée par le Maire en 2015.

Le Maire présente le programme et invite le conseil municipal à débattre de ces propositions.

Les principaux projets 2017 sont les suivants :

- Administration générale - Projet d'adressage et numérotation des habitations : pour un total de 33 800 Euros TTC (montant arrondi) en 2017 correspondant à la fourniture et pose des plaques, la diffusion des adresses aux habitants, la confection de panneaux de type « plan de ville » et l'élaboration d'un plan en vue d'être imprimé et diffusé sur le site internet, etc.
- Administration générale (acquisition terrain) – La somme de 80 000 € TTC concerne l'opportunité pour la mairie (reste à confirmer) d'acquisition d'un terrain constructible derrière l'ancienne école en vue d'une éventuelle division parcellaire (environ 1800 m2). La commune est de fait fléchée comme propriétaire potentiel dans le cadre d'une DUP car le terrain a été acquis dans le projet de l'ancienne école mené par la précédente municipalité et qui n'a finalement pas été réalisé. Des Co divisionnaires héritiers de ce terrain ont fait des propositions pour vendre le terrain à la mairie. La stratégie proposée sur ce foncier en zone U, situé stratégiquement dans le cœur du village est de l'acquérir en vue d'un projet futur, sachant qu'aujourd'hui il n'y a pas de projet concret identifié ou définit. D. Mansot pense qu'il faut d'abord savoir ce qu'on fait du bâtiment de l'ancienne école et avoir un projet « ficelé » avant d'envisager l'achat du terrain. Emeline Muffat évoque la solution d'une acquisition par l'EPFL dont la commune est adhérente. M. le Maire pense qu'acquérir ce terrain permet au contraire d'être réactif sur un futur projet. M. Renoir pense qu'il s'agit de préserver l'intérêt de la commune à l'avenir, le projet sera peut être défini dans les mandats suivants et l'acquisition de ce terrain permettra de constituer un patrimoine communal. L. Pavy précise qu'une telle opportunité ne se présentera qu'une fois.
- Administration générale (informatique, logiciel...) – La somme de 2000 € TTC correspond à l'acquisition du logiciel paie rendu nécessaire car les paies sont désormais gérées directement par la secrétaire de mairie.
- Matériel Technique – La somme de 41 500 € TTC correspond à l'achat d'un véhicule (camion benne 3,5 T), en remplacement du véhicule utilisé par l'agent communal, avec en plus une remorque, un marteau piqueur et un groupe électrogène. Le véhicule partner actuel est en fin de vie il convient de le remplacer car nécessite de gros frais d'entretien. La remorque servira à

transporter la mini pelle. L'objectif est de faciliter des travaux d'entretien de voiries, de curages notamment lorsque le tracteur est équipé de l'étrave et de la saleuse pour l'hiver.

- Travaux Forestiers – Dans le cadre du projet de piste forestière, la somme de 21 000 € TTC correspond à l'étude d'impact (commissaire enquêteur, bureau d'étude, etc) et à l'étude ONF. L. Pavy demande si ces dépenses sont subventionnées. Le Maire répond que la globalité pourrait être subventionnée y compris études d'impacts, frais d'études, etc. si le projet se fait.
- Voirie (Frénière/Mollard) – La somme proposée de 450 000 € TTC correspond à la totalité des dépenses restant à engager pour finaliser les travaux.
- Voirie – Sont prévus 10 000 € TTC pour le programme annuel d'amélioration des voiries communales.
- Voirie (ralentisseurs + abri bus) – Les travaux correspondent à l'aménagement de ralentisseurs et abris bus sur les secteurs du Rocher, Dalphins, Chef-Lieu et Chez Lora pour un montant de 58 200 € TTC pour 2017 (totalité du programme sous réserve d'obtention des subventions). D. Mansot se demande s'il n'est pas possible d'étaler ces travaux dans le temps afin de ne pas tout faire d'un coup. Le Maire précise que les travaux seront faits uniquement si l'accord de principe de la subvention est donné, et qu'il faudra en rediscuter en conseil municipal, si l'accord est obtenu, ce qui permettra de prioriser si besoin les travaux et définir le type d'aménagement.
- Aménagement La Combaz – La somme proposée de 15 000 € TTC correspond à des frais d'étude (géomètre, bornage, division parcellaire, etc) en vue d'une opération à définir (vente lots nus ou aménagement). Il s'agit d'un projet inscrit en 2016 qui n'a pas été réalisé. L'étude de géomètre permettra d'établir un projet.
- Cimetière – La somme proposée de 144 000 € TTC correspond à la totalité des dépenses restant à engager pour finaliser les travaux en 2017 (y compris déplacement du monument aux morts). Il faut déplacer le monument aux morts par le biais d'une entreprise spécialisée dans la marbrerie. L'objectif est de repositionner le monument au niveau de l'extension du cimetière.
- Ecole – La somme proposée de 612 000 € TTC correspond à la totalité des dépenses restant à engager pour finaliser les travaux d'extension de l'école du RPI La Motte le Chatelard en 2017 et opérations nécessaires à la réception (contrôles, etc.). Il est précisé que ce montant comprend notamment 18 000 € TTC pour le mobilier intérieur. Une partie du mobilier actuel sera utilisé, mais il y a des nouveaux mobiliers à acquérir. Pour information, une recette de 60 000 € a déjà été encaissée en 2016 (subvention DETR). La somme proposée pour 2017 ne comprend pas d'équipements informatiques spécifiques (besoin à définir avec le conseil d'école, chiffrage à faire et modalités de financement à étudier).
- Eglise – La somme de 3000 € TTC correspond à la mise en place d'une clôture sous l'église au-dessus de la place de dépôt de bois. D. Mansot demande si la question du chauffage est réglée. S. Ballaz précise que la question du chauffage est secondaire par rapport à celle de la couverture du clocher, plus urgente. Une entreprise spécialisée a été contactée, elle demande 6 000€ pour établir un devis. Les dégradations qui datent de plusieurs années n'ont pas été traitées, et des travaux sont indispensables. Le Maire souhaite que des chiffrages soient demandés auprès de charpentiers spécialisés. Il est vrai que peu d'entreprises acceptent de se déplacer pour ce type de chantier. Il faudrait qu'un chiffrage soit réalisé pour étudier une solution.
- Salle des Fêtes – La somme de 70 000 € TTC correspond aux dépenses pour l'ADAP (signalétique, accessibilité WC, etc.) (pour information, pour ce projet une subvention a déjà été encaissée en 2016 pour un montant de 33 309 €) et à l'achat de 10 tables. Concernant la salle des fêtes, D. Mansot pense qu'il faut faire quelque chose pour isoler ce bâtiment et réfléchir à valoriser la toiture par des panneaux photovoltaïques. Le Maire précise que la totalité de la toiture est en amiante fibrociment et qu'une réfection doit être faite avant d'envisager sa valorisation. Le Maire est ouvert à toute proposition mais souligne la difficulté à mener de front un nouveau projet compte tenu de la totalité des projets déjà engagés et notamment se pose la question du financement.
- Base de loisirs et Aire de jeux - La somme de 14 000 € + 6 000 € TTC correspond aux dépenses pour l'ADAP (subvention non encore obtenue) selon planning de réalisation accepté par M. le Préfet.



- Participation réseaux – Il s'agit d'une somme prévisionnelle de 5 000 € TTC correspondant aux travaux d'extension des réseaux de distribution publique d'électricité mis à charge de la Commune en cas de construction nouvelle si besoin (montant estimé sur la base des dépenses récurrentes constatées les dernières années).
- Eclairage public – première tranche du projet de rénovation de l'éclairage : La commune dispose de 34 luminaires équipés de source "ballons fluorescents" ce qui représente 52 % du parc d'éclairage public. Ce matériel n'est plus commercialisé depuis avril 2015 (directive EuRP). L'investissement de 15000€ TTC proposé pour 2017 (montant arrondi) a pour objectif de remplacer ces luminaires, par des luminaires leds avec abaissement, par tranche, sur un programme total de résorption qui devrait s'étaler sur 3 ans. Cette enveloppe permettra également de remplacer en 2017 les systèmes de commande des 11 armoires d'éclairage public par des horloges astronomiques (système permettant une meilleure maîtrise des durées d'allumage et une synchronisation entre les armoires de la commune). D. Mansot demande s'il est prévu de déposer ou déplacer certains points lumineux. M. Renoir et C. Motta précisent qu'il s'agit d'optimiser le parc, avec sur certains secteurs des déposes possibles de points lumineux là où ils ne sont pas nécessaires. M. Renoir informe d'un possible subventionnement de ces matériels à hauteur de 70 % du montant HT par le SDES, avec un plafond pour certains matériels. Cette subvention est nouvelle et est très incitative. M. Renoir et C. Motta proposeront au conseil municipal un projet plus précis lors d'une prochaine réunion pour identifier les points concernés pour 2017 et secteurs concernés, avant d'établir un marché de travaux.
- OPFI : il s'agit d'écritures comptables pour un montant de 2 000 € TTC en 2017 correspondant à l'inscription en dépenses et en recettes des cautions à restituer aux locataires des appartements ou salles communales à la location (contrepartie en recette)
- Emprunts : il s'agit de 10 000 € TTC à inscrire pour 2017 correspondant au remboursement du capital du prêt CDC pour la rénovation des appartements de l'ancienne école et l'estimation du remboursement du capital du prêt Caisse d'Epargne, établissement prêteur pour l'opération « Réseaux Eaux Pluviales La Frénière/Sur le Mollard » suite à l'appel de fond qui sera effectué.

#### 8. **Approbation du Compte-rendu de la séance du 2 décembre 2016**

Le compte-rendu de la séance du 2 décembre 2016 est approuvé à la majorité avec 9 voix pour et une voix contre.

#### 9. **Approbation du Compte-rendu de la séance du 14 décembre 2016**

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2016 est approuvé à la majorité avec 9 voix pour. D. Mansot ne prend pas part au vote n'étant pas présent à cette séance.

#### **Point divers**

- Concernant le chantier de l'école il y aura des tests d'étanchéité à l'air à prévoir en plus du projet de l'école. Le maire regrette de ne pas avoir été bien conseillé par l'architecte sur ce point.
- Le Maire a reçu une demande d'une société qui réalise des encastresments de fenêtres en matière plastique et qui souhaite s'installer à La Motte en Bauges. Elle recherche un local sur la commune pour démarrer son activité (entrepôt non chauffé d'environ 20m<sup>2</sup>). Il y a un local communal au Noiray qui pourrait être adapté à sa demande. Un bail d'un an pourrait être proposé.

#### **D. Mansot sort de la séance.**

Sur le principe, le maire demande l'avis du conseil. Aucun des membres présents ne s'opposant, ce sujet sera traité lors d'un prochain conseil municipal en fonction de la demande.

La séance est levée à 23h30.

Fait à La Motte en Bauges, le 24/02/2017

Le Maire

Damien Regairaz

